

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	40	33

PRESENTS	30
POUVOIRS	3
ABSENTS	7

Vote Pour :	33
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023
Date de la Convocation
12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Marie GRANEL, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELARINO, Bernard EGUILUZ, Alain GLADE, Guy SANGIOVANI, Gilles TURLAN.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°51_2023DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Rénovation énergétiques des bâtiments des écoles de Lasgraisses, Labastide de Lévis, Puycelsi et du relais petite enfance (RPE) de Lisle sur Tarn – Modification de la demande de subvention au département (FDT) et actualisation du plan de financement

Exposé des motifs

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, du Département au titre du FDT et de la Région pour les travaux de rénovation énergétique des cinq bâtiments communautaires (trois écoles, Relais petite enfance de Lisle-sur-Tarn et médiathèque de Graulhet). L'aide Région a été acquise pour 40 000 €, l'aide du Fonds Vert (Etat) a été acquise pour 129 370 € et la demande d'aide au Département est toujours en cours d'instruction.

Il s'agit en l'espèce de réaliser les travaux de rénovation énergétique des écoles de Lasgraisses, Labastide de Lévis, Puycelsi et du RPE de Lisle-sur-Tarn : menuiseries extérieures, isolation des planchers bas, des murs, des fenêtres, des combles, mise en place de VMC performantes, éclairage LED.

Le plan de financement est à actualiser dans la mesure où les offres ont été notifiées aux entreprises retenues et que les travaux de rénovation thermique de la médiathèque de Graulhet seront intégrés dans un projet d'ensemble à venir sur la médiathèque qui feront l'objet de demande de subventions.

Le coût prévisionnel global, actualisé, de l'opération est de 470 089.66 € H.T. Il était initialement de 590 758.66 €. Aussi, le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel actualisés se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses de Rénovation énergétique	Montant prévisionnel H.T.(€)
Ecole, cantine de Lasgraisse + Ecole de Labastide de Levis + Ecole de Puycelsi (Coûts réels notifiés aux entreprises – 6 lots)	373 948.60
Chaudière bois Lasgraisse (estimatif APD)	32 500.00
Relais Petite Enfance de Lisle-sur-Tarn	63 641.06
COÛT TOTAL	470 089.66

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Acquis/sollicité	Montant H.T.	Taux
État – Fonds vert	Acquis	129 370 €	27.52%
Département	Sollicité	141 027 €	30.00%
Région	Acquis	40 000 €	8.51%
Sous-total aides publiques		310 397 €	66.03%
Autofinancement		159 692.66 €	33.97%
COÛT H.T.		470 089.66 €	100 %

Le Bureau,

Oui cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu la décision n°32_2022DB du Bureau de la Communauté d'agglomération du 11 avril 2022 autorisant le Président à solliciter une subvention au département au titre du FDT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la modification du coût et du plan de financement prévisionnel,
- **autorise** le Président à transmettre le dossier modificatif de demande au Département,
- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **02 OCT. 2023**

- publication - mise en ligne
Le **02 OCT. 2023**

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR



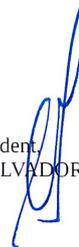
Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,





Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023



ID : 081-200066124-20230918-51_2023DB-DE